

**GREVE COORDONNEE DU PERSONNEL****La violence du plan Transform tue à petit feu les salariés**

Dans tous les secteurs de l'entreprise DGI, Fret, Escales, Ventes, la violence du plan Transform 2015 et ses composantes continuent de marquer profondément les salariés. Les nouvelles mesures dans les grands axes ont été dévoilées dans la presse par De Juniac et le rapport Guérin. Ceux-ci n'offrent guère de perspectives pour les salariés restant puisqu'il sera demandé des efforts de productivité supplémentaires quelle que soit l'activité...



**Pour les agents du Commercial, les alertes sont au rouge vif.** Notre dernière intervention auprès de la Direction du Commercial était un cri d'alarme conforté par le rapport de la Médecine du travail qui signalait une hausse constante des salariés allant au médical spontanément dû à la pression exercée par tous les irritants qui découlent du plan Transform. **Ce rapport signale que LA PALME du plus grand nombre de maux et de malaises psycho-sociaux touchant les salariés EST ATTRIBUEE AU COMMERCIAL.**



Transform est le projet de financiers qui n'ont nullement pris en compte les conséquences de leurs actes sur notre vie au travail et ne seront pas touchés par les impacts que cela va générer sur notre vie privée et sur notre santé. Transform charge la mule et nous précarise. Et **Transform n'est pas terminé, d'autres surprises nous attendent.**

Les CRC et plateaux d'assistance de Montreuil, Toulouse, Strasbourg, Marseille et Lyon exprimeront les 1 et 2 aout avec les personnels des autres secteurs de l'entreprise, leurs mécontentements face à une politique destructrice en termes de conditions de travail. Tous les salariés des CRC doivent se mobiliser massivement, afin que les Directions prennent conscience que derrière leurs petits calculs, ils y a des femmes et des hommes qui peuvent souffrir.

**Mobilisons-nous pour rappeler que l'entreprise ne se fera pas sans nous, ni contre nous "s'en défend" notre nouveau PDG dans des déclarations à la presse. Nous revendiquons**

- Mesures contre le développement organisé de la sous-traitance (accompagné de la mise en place d'un comité de suivi).
- Mise en place d'un comité de suivi pour établir un vrai plan d'action contre la pénibilité.
- Mise en plan d'un comité de suivi médical en lien avec la Médecine du Travail pour tout le Marché France avec la présentation de rapports médicaux mensuels présentés en CE.
- Suppression des semaines « hot » dans toutes les grilles horaires concernées.
- 30 minutes de pauses écran pour toutes les vacations de moins de 06h00 de travail effectif et 15 minutes supplémentaires pour toutes les vacations au-delà de 06h00 de travail effectif.
- Respect des règles : repas payés pour les vacations MBT1, MBT2, MAT1, MAT2 en télétravail 100% et prise en compte des paniers pour la grille 100% NUIT de Paris.
- Rétablissement des retraits Panne et Entraide et Suppression de tous les dysfonctionnements incluant aussi les « Simultaneous Changes ».
- Augmentation de la temporisation entre les appels à 30 secondes.
- Abrogation de la loi DIARD d'autant que les CRC, ROC et TEX ne sont pas concernés par cette loi.

**Je me mobilise le 1 et 2 aout pour que l'on ne me tue pas au travail**

les modalités de la mobilisation par secteur seront communiquées sous peu



# DÉCLARATION DES ELUS CGT – CE 23 JUIN 2014

Monsieur le Président du C.E., Madame la Directrice des Ressources Humaines, Madame la Directrice des Ventes Directes, Monsieur Le Responsable des CRC France,

Régulièrement dans cette instance, nous dénonçons des conditions de travail de plus en plus dégradées dans les CRC. Ces conditions de travail dégradées ont pour conséquences le développement de la pénibilité, celui des risques psychosociaux, celui du stress et de la fatigue permanente que nous observons plus largement aujourd'hui.

Les facteurs aggravants de toutes ces dégradations sont déjà identifiés, multiples et variés. Nous les dénonçons régulièrement. Nous n'allons pas aujourd'hui redresser une liste jamais exhaustive dans un périmètre en perpétuelle évolution et qui accueille toujours de nouveaux dangers.

Cela dit. Certains facteurs sont prédominants :

Des horaires contraignants déstructurant les équilibres de la vie au travail avec la vie privée et de surcroît prévoyant dès le 08 septembre 2014 des semaines « HOT » en haute saison qui seront encore plus particulièrement nuisibles à l'état de santé des salariés. Des temporisations trop courtes de 12 secondes entre les appels. Des temps de pause écran trop insuffisants pour supporter la charge d'une vacation. Des dysfonctionnements incessants au niveau des outils (OSCAR, AMADEUS, Bandeau, Autres) qui s'avèrent être de véritables boosters de stress, en récurrence, au quotidien.

Si nous avons entendu et contesté vos arguments pour justifier des horaires et les mesures d'optimisation de compétitivité et d'accessibilité mises en place, c'est bien parce que cela est fait au détriment de la santé des salariés. La CGT dénonce d'abord une fois de plus que la pénibilité n'est toujours pas prise en compte. La CGT dénonce aussi ensuite qu'à termes, les incidences de ces aménagements sur la santé des salariés seront plus fortes. Inévitablement, l'absentéisme va continuer de progresser. Nous sommes tenus déjà de vous alerter ainsi que la Médecine du Travail qui a déjà été sensibilisée sur ce point dont les effets sont connus pour être en spirale de croissance.

La problématique des dysfonctionnements est la seule sur laquelle nous sommes normalement d'accord avec vous au moins sur la finalité recherchée. Peut-on continuer de croire que vous avez la volonté de résoudre tous les problèmes qui sont évidemment en plus d'être stressants, de lourdes entraves au travail et à la performance de l'entreprise comme vous ne l'ignorez pas.

Normalement, un dysfonctionnement est un épiphénomène. A Air France, et en particulier en CRC, cela fait déjà parti du paysage depuis longtemps, trop longtemps mais cela devient maintenant un fléau trop lourd de conséquences sur la santé (cumulé avec les autres pénibilités) et qui nuit aussi gravement à la performance pour remplir les objectifs. Au plus, nous remontons les problèmes depuis des mois, au plus cela continue de s'aggraver. Cette réalité ne peut plus tenir. Les choses doivent changer.

Pour la CGT, la situation est claire : La santé des personnels, la bonne volonté et la patience des clients (au téléphone comme sur le site airfrance.fr qui dysfonctionne aussi à gogo.) mais également l'optimisation de la performance comme celle des résultats coûtent bien moins semble-t-il que les moyens à mettre en place pour se débarrasser de toutes ces pollutions qui normalement n'ont même pas lieu d'être ...

En mode Dre@m, dans quel « Nightmare » sommes-nous plongés ?

Les signatures de services doivent-elles s'exercer au travers de celles de sévices informatiques ?

Messieurs, Dames, comment supporteriez-vous dans le cadre de vos fonctions d'utiliser toute une journée des outils qui plantent en moyenne 3 à 4 fois par heure, parfois plusieurs fois d'affilées ? Imaginez maintenant que cette journée se répète tous les jours, tout le long de l'année ...

La CGT dénonce que vous ne mettez pas les moyens nécessaires sur la maintenance et l'optimisation des outils.

La CGT revendique :

La mise en place d'un comité de suivi mensuel pour établir un vrai plan d'action pour la pénibilité. Que soit mis à l'ODJ chaque mois en CE un point sur la santé des salariés avec notamment : la présentation du nombre d'A.T. et des absences maladie du mois précédent de tous les personnels du Marché France, chiffres au global et par entité, également une réflexion collégiale des moyens préventifs à mettre en œuvre avec la participation du médecin corporate en invité permanent sur ce point de la session. La suppression des semaines HOT en haute saison des grilles CRC et DIF.MA. Une augmentation de la temporisation. 30 minutes de pause écran pour toutes les vacations de moins de 06h00 de travail effectif. 15 minutes supplémentaires de pause écran pour toutes les vacations de plus de 06h00 de travail effectif. Le rétablissement des retraits Panne et Entraide.

**IMPORTANT : En attendant que la loi DIARD soit abrogée au Marché France (dossier en cours d'instruction) et ce, afin d'éviter toute confusion, entrave, doute ou renonciation :**

**Nous vous demandons de vous déclarer 48h00 avant l'arrêt (de 01h00 à Vac. Complète) par mail/lotus notes auprès du superviseur central opérationnel, avec manager et RH en copie et de bien garder votre message envoyé pour justifier en cas de contestation.**

Pour être informé des actions et des revendications que nous menons au quotidien, nous vous proposons de consulter régulièrement notre site CGT Commercial France.